



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 30-2021**  
Séance du 23 mars 2021

## **DELIBERATION**

relatif à un crédit budgétaire supplémentaire de 75 000 F découlant de l'ouverture d'un poste de délégué au sport associatif et à la promotion du sport

Vu le vote du budget 2021 par le Conseil municipal,

vu la volonté énoncée par le Conseil administratif en octobre 2020 de créer un service des sports et sa décision de validation du 25 février 2021,

vu la volonté du Conseil municipal de doter ce service, dès sa création, d'un poste supplémentaire dédié au soutien et à l'accompagnement des associations sportives communales ainsi qu'à la promotion du sport, et sa demande de recevoir des explications détaillées lui permettant de se déterminer sur l'ouverture de ce poste en 2021, par le biais d'un crédit budgétaire supplémentaire,

vu la présentation en commission Sports de l'organigramme et de la vision de ce futur service,

vu les préavis favorables de la commission Sports, dans sa séance du 11 février 2021, et de la commission Finances, dans sa séance du 18 mars 2021, de doter ce service des sports d'un poste supplémentaire à 80% à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021 suite aux explications reçues,

vu l'exposé des motifs EM 30-2021, de mars 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter l'ouverture d'un poste supplémentaire, à 80%, dès le 1<sup>er</sup> avril 2021, à destination du service des sports qui sera créé à cette date, en vue du soutien et de l'accompagnement des associations sportives communales, ainsi qu'à la promotion du sport.
2. D'accepter un crédit budgétaire supplémentaire de 75 000 F à cet effet, salaires et charges comprises.

3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 en dépenses supplémentaires sur les rubriques 02.30.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SEE/SF – 23.03.2021 - # 99625



# **Commune de Plan-les-Ouates**

## **EXPOSE DES MOTIFS N° 30-2021**

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

**OBJET:**

**Crédit budgétaire supplémentaire de 75 000 F  
découlant de l'ouverture d'un poste de délégué au  
sport associatif et à la promotion du sport**

**Plan-les-Ouates – Mars 2021**

# **Crédit budgétaire supplémentaire de 75 000 F découlant de l'ouverture d'un poste de délégué au sport associatif et à la promotion du sport**

## **1. Préambule**

### **Généralités et objectif du projet de délibération**

Lors du vote du budget 2021, le Conseil municipal a accepté l'idée de la création d'un service des sports en 2021, par l'augmentation d'un 0,2 ETP d'assistante administrative. Il a, en parallèle, exprimé la volonté de recevoir des explications complémentaires en vue de renforcer ce service, dès sa création. Dans sa séance du 25 février 2021, le Conseil administratif a fixé la date de création de ce nouveau service au 1<sup>er</sup> avril 2021

## **2. Explications techniques**

### **Description du projet**

Suite la décision du Conseil administratif de créer un service des sports, le Conseil municipal a souhaité recevoir de plus amples informations sur les tâches, missions et projets de ce nouveau service, ainsi que sur sa composition.

En effet, en novembre 2020, lors du vote du budget, le Conseil administratif n'a demandé qu'un 0,2 ETP supplémentaire à destination de l'assistante administrative. Le Conseil municipal a accepté cette augmentation, tout en relevant le peu d'ambition de la demande, et par-là, le fait qu'il n'y aura pas de plus-value pour les associations communales. Celles-ci font un travail tout à fait remarquable mais certaines sont à la peine avec les tâches administratives qui leur incombent ou en méconnaissance des soutiens qu'elles pourraient obtenir.

De ce fait, une explication détaillée quant à la vision pour ce futur service a été fournie à la Commission Sports en janvier 2021. Les commissaires ont poursuivi leurs travaux en février et décidé à l'unanimité l'ouverture d'un poste supplémentaire de délégué au sport associatif et à la promotion du sport, à 80%, au plus tôt à la date de la création du service.

Dès lors que ce poste n'était pas prévu au budget, la présente délibération vise à confirmer par le Conseil municipal, la création de ce nouveau poste et à entériner les salaires et charges qui en découleront.

## **4. Calcul du montant du crédit budgétaire supplémentaire**

Le budget 2021 est complété avec une somme globale de 75 000 F pour un poste de 0.8 ETP, en classe 12, d'un-e délégué-e au sport, inclus 13<sup>ème</sup> salaire et charges sociales.

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de couvrir le dépassement et d'engager ce personnel. Il vous recommande ainsi de voter ce crédit budgétaire supplémentaire de 75 000 F.

**Le Conseil administratif**

SEE/SF – mars 2021